



Distr. : Générale
11 octobre 2007

Français
Original : Anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Comité d'étude des polluants organiques persistants
Troisième réunion
Genève, 19-23 novembre 2007

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Examen des résultats de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm présentant un intérêt pour les travaux du Comité.
4. Questions opérationnelles :
 - a) Dénomination des produits et mélanges commerciaux;
 - b) Inscription des précurseurs;
 - c) Questions soulevées durant la période intersessions et devant faire l'objet d'un examen par le Comité d'étude des polluants organiques persistants;
 - i) Soumission des informations requises à l'Annexe F de la Convention : révision des éléments aux fins des évaluations de la gestion des risques;
 - ii) Communication aux Parties des recommandations du Comité visant à amender la Convention en inscrivant une substance chimique aux Annexes A, B ou C de la Convention;
 - ii) Coûts de traduction et longueur des documents;
 - d) Accueil des nouveaux membres du Comité et examen des dispositions à prendre en vue d'assurer la transition entre les membres sortants et les nouveaux membres dans l'intervalle entre les troisième et quatrième réunions du Comité;
 - e) Plan de travail normalisé pour la préparation entre les troisième et quatrième réunions du Comité :

- i) D'un projet de descriptif des risques;
 - ii) D'un projet d'évaluation de la gestion des risques;
 5. Exposés sur les considérations socio-économiques.
 6. Examen des projets d'évaluation de la gestion des risques concernant :
 - a) Le pentabromodiphényléther;
 - b) Le chlordécone;
 - c) L'hexabromobiphényle;
 - d) Le lindane;
 - e) Le sulfonate de perfluorooctane.
 7. Exposé sur la propagation dans l'environnement et la modélisation.
 8. Evaluation de la bioaccumulation.
 9. Examen des projets de descriptif des risques concernant :
 - a) L'octabromodiphényléther;
 - b) Le pentachlorobenzène;
 - c) Les paraffines chlorées à chaînes courtes;
 - d) L'alpha hexachlorocyclohexane;
 - e) Le bêta hexachlorocyclohexane.
 10. Examen d'un nouveau produit chimique, l'endosulfan, proposé pour inscription aux Annexes A, B ou C de la Convention.
 11. Questions diverses.
 12. Dates et lieu de la quatrième réunion du Comité.
 13. Adoption du rapport.
 14. Clôture de la réunion.
-